



Que dois-je faire, payer ou ne pas payer?

Par **Amandine1904**, le **21/12/2009** à **23:33**

Bonjour,

Suite à l'état des lieux de mon ancien appartement, l'agence Citya me renvoie un courrier m'indiquant la somme à payer soit 750euros. Pourquoi cette somme car...

En quittant les lieux, nous avons recollés le nouveau papier peint sur l'ancien (ceci est non stipulé dans le bail qu'il ne faut pas le faire). Et par endroit les jonctions n'étaient pas réalisés assez bien.

Le jour de l'état des lieux, la personne m'annonce que le seul probleme est le papier peint mal posé et recollé par dessus l'ancien. Pas moyen de contester nous signons l'état des lieux.

Après 2 mois, nous recevons une lettre de l'agence qui nous annonce que la refection complete du séjour est de 1080euros (somme que je n'estime pas necessaire pour faire 40m² de papier peint).

En déduisant la caution d'un montant de 470 euros et en ajoutant a cela des frais d'ordure menagere d'une centaine d'euros (or je pensais que celle ci était comprise dans les charges), nous arrivons a environ 750euros.

De plus, l'agence m'a envoyé un devis d'une entreprise de peinture et non une facture.

A quoi je m'expose si je decide de ne pas payer?

Je trouve cela une escroquerie. Je n'ai que 19ans et je ne connais pas forcément tout mes droits, et j'estime que cela n'est pas normal, je ne sais pas quoi faire? Quels sont mes recours?

Est t'il normal de devoir payer cela?

Merci au personne qui m'aideront.